

Un professionnel de santé qui se retrouve dans une situation de souffrance psychologique nécessite une réaction immédiate, une prise en main et un accompagnement rapide. Prévenir et repérer les signes avant-coureurs chez les confrères qui souffrent est essentiel.

Les actions concrètes que développe l'association SPS rentrent dans ce cadre : orienter et prendre en charge rapidement le professionnel de santé rendu vulnérable mais aussi **repérer les signes de la souffrance de l'autre, l'accompagner vers des aides, des solutions.**

Pour assurer sa mission de repérage, SPS a mis en place **un système de veille couvrant l'ensemble de l'Hexagone (maillage territorial)**, basé sur un personnage clé, actif, bienveillant et protecteur, capables de prendre en charge et en consultation ces acteurs en souffrance : **la sentinelle SPS.**

Mais pour repérer ces soignants bien en amont de leur déclaration de souffrance, la société si elle est réellement bienveillante doit dorénavant former des **sentinelles au repérage précoce. La sentinelle SPS va servir de premier exemple d'application de cette sentinelle dans le monde de la santé, qui comporte 3 millions d'individus, dont 2,5% sont en souffrance : c'est la sentinelle républicaine.**

Définition de la sentinelle du monde de la santé selon SPS ?

La sentinelle du monde de la santé selon SPS est une personne qui a été **formée au repérage des soignants présentant des signes évoquant un risque psychosocial**, quel qu'en soit le niveau.

Elle est aussi **formée à la prévention des risques suicidaires**, quel qu'en soit également le niveau, même maximal, afin de pouvoir prévenir et intervenir à tout moment si besoin. Salariés, libéraux, retraités, étudiants....

L'objectif pour SPS : **que 100% de la population de soignants bénéficie de la couverture bienveillante des sentinelles.** Une couverture qui doit permettre une baisse des besoins de soins, des arrêts de travail, des incapacités et invalidités, des reclassements professionnels, mais aussi des désastres familiaux, financiers et psycho-psychiatriques.

Plus généralement, un projet de loi est attendu concernant la mise en place des sentinelles républicaines pour l'ensemble de la population active. Leur mission s'inscrit dans le droit du travail et dans les nouvelles missions des entreprises, des collectivités locales et de l'état : assurer le bien-être au travail de tous les professionnels.

Ces sentinelles seront présentes dans toutes les structures professionnelles. La sentinelle SPS, qui s'adresse au milieu des soignants, prend place dans ce cadre.

Où exerce-t-elle ?

La sentinelle SPS exerce son art au sein de son lieu d'exercice professionnel ou de vie.

Elle est référencée dans un fichier ARS et fait partie du **Réseau régional des**

sentinelles du monde de la santé.

Elle est immergée dans son métier ; une partie de son temps et de son salaire sont dédiés à cette partie de son activité.

Quel lien avec les autres acteurs de santé ?

Nouvel **intervenant de premiers secours** tout comme les médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes... la sentinelle SPS est **rattachée au ministère de la Santé**.

Elle appartient à un nouveau type de secouristes à orientation psychosociale, aux côtés des secouristes urgence physique, des pompiers, des médecins urgentistes, du SAMU.

Présente partout en France, elle doit pouvoir être facilement connectée avec les différents métiers et services. La communication est organisée de manière à pouvoir déclencher l'urgence (quel que soit son degré car il n'y a pas de petite ou de grande urgence) ou accompagner les interventions extérieures lors d'un sinistre dans le lieu d'exercice du soignant.

Pour la sentinelle SPS, la démarche d'intervention psychique rejoint celle d'un médecin urgentiste face à un accident physique.

Quelle responsabilité dans les interventions ?

Lors de ses interventions, la sentinelle SPS est **son propre responsable, chef de sa propre décision** ; personne, même ses supérieurs hiérarchiques, ne peuvent interférer dans les décisions qu'elle est amenée à prendre.

Témoin de tout, elle voit la **notion de secret médical** lui être opposée ; seule une commission rogatoire peut lui permettre de lever le secret devant un officier de police judiciaire, un procureur ou un juge.

Quel cadre de mission ? Quelles qualités requises ?

Le travail de la sentinelle SPS doit s'effectuer **dans un cadre relativement strict mais selon des modalités d'application qui doivent rester souples**.

Chaque sentinelle disposant de qualités personnelles ou acquises qui lui sont propres, la personne atteinte ou à risque peut choisir celle avec laquelle elle préfère entrer en contact, pour une communication plus efficace.

Profil d'une bonne sentinelle

La sentinelle SPS doit présenter certaines valeurs et qualités :

1. Légitimité

Elle doit être connue de tout son entourage professionnel ou de quartier et présenter un exemple de mode de fonctionnement civique validé et respecté par toutes et tous. Ainsi, la sentinelle ne peut être : le patron, le syndicaliste, la secrétaire de direction, un opposant notoire, le rescapé d'un conflit, etc...

2. Respect

Elle doit être respectable mais aussi, toujours, afficher des marques de respect pour toutes les personnes rencontrées, quelles que soient leurs responsabilités dans les risques psychosociaux qui se développent.

3. Absence de jugement

Elle recueille les plaintes rapportées par les personnes, soit pour elles-mêmes, soit

Association SPS

31 Avenue de Versailles - 75016 Paris

contact@asso-sps.fr

pour d'autres. Elle regarde en permanence autour d'elle afin de chercher puis repérer les porteurs de signes d'atteinte psychosociale.

Si elle repère une personne atteinte, elle doit entrer en communication avec elle le plus efficacement possible en utilisant tous les moyens appropriés dont elle dispose face à la situation.

Elle a bien sûr un devoir de moyen, mais aussi de résultat lorsqu'elle a reconnu un cas.

4. Recueil des données

Elle doit tenir un dossier écrit des situations rencontrées mais sans entrer dans un travail de recueil de témoignages qui, lui, se fait au niveau judiciaire si une action est engagée.

5. Neutralité

Elle doit rester neutre tout au long du dossier et, tel un arbitre dans un match, protéger en priorité les personnes qui semblent les plus fragilisées, de toutes agressions extérieures. Elle vérifie en outre qu'il n'existe pas d'autres personnes atteintes.

6. Conseil

Elle doit toujours rappeler aux personnes atteintes qu'il existe des circuits internes ou externes à la structure, faits pour les aider, et qu'elle doit s'en saisir.

7. Accompagnement

Elle peut, comme un guide, accompagner physiquement la personne en souffrance vers les locaux de la médecine du travail, ou l'aider dans l'organisation de sa prise de rendez-vous, ou dans tout autre orientation demandée et nécessaire.

8. Acteurs extérieurs

Dans le cas où la personne atteinte a perdu toute confiance dans sa structure et pense que les services de la médecine du travail ne lui seront d'aucune aide, la sentinelle doit alors l'orienter vers un lieu d'écoute extérieur à l'établissement.

9. Référencement des cas

Elle fait remonter l'information dans un fichier de référencement.

Pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, toutes les données recueillies par les sentinelles doivent pouvoir se retrouver, anonymisées, dans un cahier d'établissement ; ce cahier doit permettre de repérer rapidement les lieux et services où s'installent les risques au temps T.

Le cahier d'établissement est géré par la CME qui est responsable du déclenchement d'un rapport à la direction, pour informer, préparer une action afin de faire évoluer la situation critique.

10. Tableau de bord

La sentinelle alimente le fichier de référencement. Elle peut et doit consulter l'ensemble du fichier pour obtenir une vision d'ensemble de toutes les remontées. L'objectif est de pouvoir analyser très globalement le niveau de risque en place, à chaque instant, au sein de l'établissement.

Ce que vous venez de lire est une ébauche dont le but est de réveiller la conscience de chacun et de faire comprendre à toutes et tous qu'ils ont un rôle citoyen à jouer pour diminuer les risques psychosociaux et les suicides partout en France, à commencer par le monde de la santé.

Ce texte est à enrichir, amender, corriger.

Écrivez nous : contact@asso-sps.fr